

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

N° 318. — Octobre 1909.

AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 12 Octobre 1909*,
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Les retraites ouvrières ;
- 3° L'organisation mécanique de la ferme ;
- 4° Les nouveaux impôts et le privilège des bouilleurs de cru ;
- 5° Le Congrès de la moto-culture à Amiens.

SENLIS
IMPRIMERIE E. DUFRESNE
4, Rue du Puits-Tiphaine, 4

1909

SOMMAIRE :

- Concours de Nanteuil-le-Haudouin : Rapport de M. Gibert, ingénieur à Saint-Quentin, sur les expériences faites dans la ferme de M. Dupille, à Nanteuil ; Note sur les expériences de transmission électrique faites au Concours de Nanteuil.
- Un nouveau train pour le marché de la Villette.
- Les meilleurs blés.
- Les récoltes de 1909.
- Conservation et augmentation de digestibilité des pulpes de distillerie et de sucrerie.
- Projet de loi sur les retraites ouvrières présenté par la Commission du Sénat.
- Horaire des Trains spéciaux desservant le mardi le Marché de Senlis. — Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette du lundi 4 octobre 1909.

Tarif des Annonces

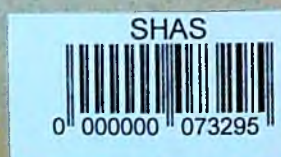
Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. »»
Une demi-page.....	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 318. — Octobre 1909.

Compte Rendu des Travaux de la Société.

CONCOURS DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Rapport de M. GIBERT, Ingénieur à Saint-Quentin,
sur les Expériences faites dans la ferme de M. Dupille,
à Nanteuil.

Les expériences faites chez M. Dupille, à Nanteuil-le-Haudouin, portaient sur l'application de la distribution d'énergie électrique dans les fermes.

Le problème à résoudre consistait à utiliser un moteur déjà existant, — dans le présent cas il s'agissait d'un moteur à pétrole de 5 à 6 chevaux, — pour actionner une dynamo génératrice avec ce moteur, et, au moyen d'un seul électromoteur transportable, on devait mettre en œuvre différents outils agricoles.

Agencement des machines électriques.

La dynamo génératrice qui avait été choisie était une machine shunt d'une puissance de 4.250 watts, capable d'absorber une puissance mécanique de 6,75 chevaux, à la vitesse de 1.600 tours.

L'électromoteur se composait d'une dynamo shunt d'une puissance effective de 1,25 cheval-vapeur, avec un réducteur de vitesse par engrenages qui donnait au contre-arbre une vitesse de 185 tours par minute.

Cet électromoteur était monté sur un chariot en fer à deux roues ; une flèche permettait le déplacement assez facile de cet ensemble. On amenait ainsi le moteur électrique devant chaque machine agricole, celle-ci étant placée à l'endroit le plus convenable pour le service de la ferme.

Agencement des machines agricoles.

Les machines agricoles à étudier se composaient des unités suivantes :

1 hache-paille.	1 concasseur de tourteaux.
1 coupe-racines.	1 aplatisseur de grain.
1 laveur à betteraves.	1 cribleur de menue paille.
1 broyeur d'engrais.	1 tarare.

Conclusion des expériences faites dans la ferme de M. Dupille.

Les expériences démontrèrent que l'électromoteur de 1,25 cheval avait été choisi d'un type un peu faible; il eût été préférable d'employer un électromoteur de 2,5 chevaux, dont le poids n'aurait été que de 76 kilos.

La nécessité d'un moteur plus fort que celui qu'il faudrait choisir théoriquement provient des surcharges instantanées que l'on rencontre dans différents outils tels que hache-paille, coupe-racines, etc.

De l'avis de cultivateurs autorisés, le mode de transport de l'électromoteur devait être différent de celui adopté pour les expériences; on jugea préférable de fixer le moteur électrique sur une civière.

Résultat des expériences de Nanteuil-le-Haudouin.

	Intensité moyenne du courant nécessaire.	Puissance nécessaire en cheval-vapeur.	Prix de l'heure avec du courant à 0,40 le kw.
Hache-paille.	12 amp.	1,6	0,57
Coupe-racines	10 »	1,3	0,48
Laveur à betteraves	4 »	0,5	0,19
Broyeur d'engrais	10 »	1,3	0,48
Concasseur de tourteaux	5 »	0,6	0,24
Aplatisseur de grain	10 »	1,3	0,48
Cribleur de menue paille	3 »	0,4	0,14
Tarare	5 »	0,6	0,24

L'installation dans une ferme d'une distribution de force motrice, telle que celle qui est prévue pour ces divers travaux, coûterait environ 2.000 francs.

Cette dépense serait réduite de moitié dans les communes où il existe un réseau de distribution d'énergie électrique.

A. GIBERT.

NOTE

sur les Expériences de Transmission électrique faites au Concours de Nanteuil.

Les expériences faites par M. Gibert dans la ferme de M. Dupille, à Nanteuil, démontrent le bas prix du travail mécanique, même pour les instruments les plus simples, et ce malgré les déperditions qui peuvent résulter de la transmission électrique à une distance plus ou moins grande.

Le rapport de M. Gibert nous donne pour chacun des instruments essayés, la force employée et le prix du travail pendant une heure, tel qu'on l'obtient d'un moteur ordinaire, et de sa transmission électrique. Les instruments sont au nombre de huit, depuis le cribleur de menue paille dont le travail a coûté 0,14 l'heure, jusqu'au coupe-racines dont l'heure a coûté 0,48, et au hache-paille qui a coûté 0,57. Nous avons en même temps la force dépensée, de sorte que nous pouvons comparer le prix de revient du travail mécanique et le prix du travail fait à la main.

Ainsi, le coupe-racines a employé une force de 1 cheval-vapeur 3 dixièmes qui ont coûté pour une heure 0,48. Ce même travail demanderait la force de 10 hommes pendant une heure ou celle de 1 homme pendant dix heures, et coûterait 3 fr. 50.

La question du travail mécanique étant résolue, on peut se demander si, en dehors du moteur de la machine à battre, on pourrait employer un petit moteur de 2 chevaux, sur chariot, que l'on transporterait au pied de l'instrument à mettre en action. Mais on sait que plus un moteur est faible plus il dépense relativement, et, malgré les pertes causées par la transmission, la dépense serait à peu près égale. De plus, ce moteur pèserait au moins 500 kilos; il faudrait le transporter, le mettre en place, le caler plus ou moins péniblement, et, pour un travail qui ne demanderait qu'une heure ou deux, la perte de temps serait proportionnellement considérable.

Pour le moteur électrique, il n'en est pas de même; il pèse à peine 100 kilos; la brouette qui a été employée à Nanteuil est très maniable et s'installe au moyen d'un piquet. Mais une autre disposition est en usage qui est aussi très pratique. Les instruments à faire mouvoir sont placés sur des solives à l'extrémité desquelles une pièce de bois est fixée et toute préparée pour recevoir la dynamo réceptrice. Celle-ci, portée par deux hommes sur une civière, peut être montée même au grenier. Elle est fixée par deux boulons dont il suffit de serrer les écrous. Le fil est noué et la courroie mise en place en quelques instants.

M. Gibert, dans son rapport, fait observer que la dynamo réceptrice employée à Nanteuil aurait pu être plus forte et remplacée avantageusement par une autre pouvant donner 3 chevaux environ.

Aussi, avec cette force, les instruments à employer dans une ferme ne devront plus être calculés sur la force d'un homme ou de deux hommes tournant une manivelle, mais sur la force de l'homme qui les surveille et les alimente. Si un homme peut jeter 1 000 kilos de racines en une heure dans la trémie du coupe-racines, celui-ci devra pouvoir couper ces 1.000 kilos en une heure. Si un homme peut fournir 10 à 12 bottes de paille à un hache-paille en une heure, le hache-paille devra pouvoir les hacher en même temps. Il y aura de ce côté encore un avantage considérable au point de vue de la rapidité et de l'économie du travail.

La vitesse normale des dynamos étant de 1.000 tours à la minute, il serait utile que les constructeurs puissent augmenter la vitesse de rotation de leurs instruments. Avec les roulements à billes et les arbres en acier, il n'y a point d'usure sérieuse avec des vitesses approchant 500 tours à la minute. Ils pourraient être accouplés directement sur les dynamos, et en supprimant les réducteurs de vitesse ils seraient plus légers et, par suite, d'un prix plus réduit.

L'agriculture présente un marché indéfini; elle peut absorber un nombre considérable d'instruments d'un type éprouvé et dont le prix serait réduit par la fabrication en séries.

Le prix d'installation prévu par M. Gibert est assez élevé; l'installation faite à Nanteuil a coûté beaucoup moins, mais M. Gibert a probablement prévu une installation plus complète pouvant distribuer l'énergie électrique à plusieurs endroits à la fois. Il a pensé que, dans ces installations, le travail qui lui est demandé va toujours en augmentant et que les applications en deviennent de plus en plus nombreuses.

En effet, le progrès exige des soins de plus en plus méticuleux dans le nettoyage des grains et des semences, dans la préparation de la nourriture des animaux, dans leur alimentation en eau fraîche, dans le broyage et le mélange des engrais, etc. Il ne suffit plus déjà d'un coup de tarare pour les grains, ils doivent être triés en grosseur et en densité; il ne suffit plus de jeter à un animal une botte de foin et une botte de paille. une cuisine savante doit lui être préparée chaque jour; les engrais doivent être broyés finement, mélangés méthodiquement, l'eau fraîche assurée à toute la ferme, etc. Toutes ces façons doivent être données au prix le plus réduit possible.

Enfin, ce n'est pas à une installation simple et sommaire, comme celle qui

a été établie dans la ferme de Nanteuil, que se bornera, dans un avenir peu éloigné, l'organisation mécanique d'une ferme; il faudra y joindre les accumulateurs. Ceux-ci, malgré la délicatesse de leur fonctionnement, deviendront nécessaires.

Ils serviront d'abord d'accumulateurs-tampons; c'est-à-dire que, dans le travail régulier du moteur, ils absorberont la force fournie par celui-ci dans les moments où il y aura ralentissement dans la dépense de force de la machine à battre ou de tout autre instrument, sauf à restituer cette énergie dans les cas de surcharge.

Cette circonstance se présente souvent, pour ne pas dire toujours: les moteurs à pétrole ou à gaz pauvre doivent toujours être calculés sur la résistance maxima qu'ils auront à vaincre; il y aura donc, pendant une grande partie du travail à effectuer, un excès de force fournie qui servira à charger les accumulateurs. Ainsi chargés dans le courant d'une journée de dix heures, ils serviront le lendemain à mettre en route le moteur d'une manière instantanée; ils fourniront gratuitement la lumière pour les heures sombres de la journée, non seulement pour la machine à battre, mais encore pour une grande partie de la ferme, les étables et la maison.

Pour un travail peu important et pour une petite dépense de force, il sera aussi avantageux — et dans tous les cas plus commode — de se servir des accumulateurs, qui, étant chargés, sont toujours prêts, et à l'instant où on en a besoin.

Le moteur, qui aurait coûté beaucoup pour faire mouvoir directement les divers appareils, sera employé en plein pour charger les accumulateurs, qui rendront en détail, et à des intervalles plus ou moins éloignés, l'énergie accumulée par eux.

Ainsi, l'organisation mécanique d'une ferme se composera de :

- 1° Un moteur qui fera mouvoir directement les instruments les plus importants et ceux qui peuvent se grouper autour de lui, tels que machine à battre et tous les appareils de grenier installés aujourd'hui dans les granges;
- 2° Deux dynamos et une installation de fils électriques qui porteront l'énergie du moteur aux instruments placés dans les divers bâtiments de la ferme;
- 3° Une batterie d'accumulateurs qui servira de tampon pour le moteur, fournira la lumière et mettra en outre en mouvement, avec une commodité extrême, les petits instruments exigeant peu de force.

Cette installation peut coûter 4.000 francs dans des conditions ordinaires, et, malgré son prix élevé, il n'est pas douteux que dans un avenir plus ou moins éloigné toutes les fermes en seront dotées. N'est-il pas nécessaire que

les grains soient mieux nettoyés, les animaux mieux nourris, les engrais mieux mélangés, etc. Ce sont des progrès que l'agriculture ne peut se dispenser d'accomplir.

Quand ces installations partielles seront en bonne marche, que le personnel sera familiarisé avec leur maniement et qu'on en aura apprécié les avantages, les grandes usines productrices d'électricité trouveront la place toute prête pour apporter de nouveaux avantages et de nouvelles économies dans l'organisation mécanique de la ferme.

Léon MARTIN.

Un nouveau Train pour le Marché de la Villette.

M. Léon Martin, président de la Société d'Agriculture, a reçu la lettre suivante de M. l'Inspecteur principal de la Compagnie du Nord à Crépy-en-Valois :

« Crépy, le 30 septembre 1909.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un train spécial de bestiaux pour la Villette, sera mis en marche les lundis à titre d'essai, entre Crépy-en-Valois et la Chapelle, à partir du lundi 4 octobre.

« Ce train partira de Crépy à 6 h. 52 du matin pour arriver à la Chapelle à 9 h. 31, d'où il sera remis immédiatement à la Ceinture. Il permettra l'arrivée en temps utile au marché de la Villette des bestiaux expédiés le lundi matin des gares de Crépy, Nanteuil, le Plessis, Dammartin, Mitry et Sevan, à la condition que ces bestiaux soient remis et chargés dès l'ouverture de la gare, 6 heures du matin. Il ne prendra que les bestiaux pour la Villette.

« Je vous serais reconnaissant de ce que vous pourrez faire pour porter cette création à la connaissance des intéressés, et vous demanderai en même temps, afin de me mettre à même de renseigner MM. les Présidents des autres Sociétés d'Agriculture de la région (Oise, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise), d'avoir l'amabilité de me les faire connaître.

« En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

L'Inspecteur de l'Exploitation,
A. FOUCAULT.

Les meilleurs Blés.

En 1880, M. Henry de Vilmorin a publié un magnifique album dans lequel étaient représentés, avec leurs types caractéristiques, les meilleurs blés cultivés en Europe.

En dehors des blés français dits blé de Flandre et blés de Crépy, blé de Noé, les blés anglais jouissaient d'une faveur toute particulière; le major Hallett avait créé des races nouvelles par une sélection très suivie : les blés Victoria, Chiddam, Triumph, Hickling, Browick, etc., étaient surtout renommés et recherchés par les bonnes cultures du Nord.

M. de Vilmorin sut les classer, en faire ressortir les qualités et les défauts, et indiquer le sol et le climat auxquels chacun d'eux était le mieux approprié. Cette monographie avait déjà une grande valeur au point de vue pratique, mais il y ajouta, en quelques pages, des préceptes tirés de ses expériences et des renseignements obtenus des meilleurs praticiens, qui permirent d'augmenter les rendements de cette culture dans une grande proportion.

Nous croyons pouvoir citer utilement, encore aujourd'hui, les résultats de quelques-unes de ses expériences.

Ainsi, sur des parcelles semblables, on sema les quantités de grains suivantes : 180 litres, 90 litres, 60 litres et 30 litres. Or, il s'est trouvé que le rendement en paille et en grain allait en croissant de la parcelle la plus serrée jusqu'à la parcelle la plus claire, et non seulement le rendement était plus grand, mais le grain était le plus beau et le plus lourd à volume égal.

Il ajoute que, pour la semence à choisir, ce n'est pas, dans la même variété, toujours les plus beaux grains qui donnent les plus belles récoltes, ce sont les grains les plus lourds, et la densité élevée est le signe le plus sûr d'une bonne semence. On obtient cette sélection très aisément maintenant au moyen des tarares aspirateurs.

M. de Vilmorin classe les blés suivant les climats auxquels ils conviennent le mieux. Ainsi, certains blés réussissent dans les terrains plutôt humides, comme ceux des bords de l'Atlantique et de la Manche, mais ils ne peuvent résister aux hivers dans l'Est de la France, ceux-ci étant toujours plus rigoureux.

Il recommande les semis au semoir, en en lignes suffisamment espacées; on évite ainsi la rouille qui tient à l'humidité de la saison, mais aussi au manque d'air et de lumière dont souffrent les jeunes tiges du blé; la verse a la même cause, et elle est très préjudiciable quand elle a lieu avant l'épi formé.

Une autre maladie est l'échaudage, qui provient d'une trop grande chaleur et sécheresse de l'été, mais certains blés y sont plus particulièrement sujets, surtout si on les change du climat auquel ils se sont adaptés.

Les blés provenant de la Russie et des bords de la mer Noire ne résistent pas à la rouille quand ils sont transportés dans nos pays, tandis qu'inversement les blés de l'Ouest de la France sont très sujets à l'échaudage quand ils sont cultivés dans les pays d'Orient.

Il est donc nécessaire, pour employer une nouvelle semence, de vérifier si elle est bien adaptée au sol et au climat du pays dans lequel on veut l'introduire.

C'est également un fait bien établi par de nombreuses expériences que le mélange de deux variétés distinctes de blé donne constamment un rendement plus élevé que celui qu'on aurait obtenu de chacune d'elles cultivée seule. Le grain est, en outre, de plus belle apparence, et la couleur de l'une fait valoir la couleur de l'autre. Enfin, pour mélanger deux variétés, il ne faut pas prendre en considération l'époque de leurs maturités, mais l'époque de leur ensemencement. Quand elles sont mélangées, les maturités s'égalisent, tandis que les levées peuvent ne pas s'accorder et se nuire l'une à l'autre.

Dans l'étude qu'il a poursuivie à la recherche des meilleurs blés, M. de Vilmorin remarque que les résultats acquis par la sélection étaient lents et incertains, tandis que les croisements sont un moyen de réunir dans un même type les qualités appartenant à chacun des parents.

Les résultats obtenus par cette hybridation sont remarquables, et son fils, M. Philippe de Vilmorin, a pu, en 1908, composer un album des nouvelles variétés de blé obtenues et qui, par leurs rendements, ainsi qu'il le fait remarquer lui-même, sont en grande partie responsables de ce fait que la culture française est arrivée à produire 50 0/0 de blé de plus à l'hectare, et qu'elle réussit ainsi à fournir seule, année moyenne, le blé nécessaire à la consommation du pays.

Beaucoup de ces variétés sont bien connues dans notre pays, mais leurs caractères et leurs aptitudes ne sont pas encore bien définis dans l'esprit de beaucoup de cultivateurs, et nous croyons faire œuvre utile en insérant ici les monographies de ces variétés qui peuvent le mieux réussir.

À leur apparition sur le marché, leur qualité, si ce n'est la beauté de leurs grains, fut très discutée; les meuniers prétendirent que leur teneur en gluten était inférieure à celle des anciennes races. Pour vérifier ces allégations, M. Martin, professeur d'agriculture, fit faire des essais de panification sur les nouveaux blés récoltés en différentes contrées, en Normandie, en Tou-

raine, en Bouce; les expériences montrèrent toutes que ces craintes étaient manifestées sans raison.

Ce qui diminue la quantité de gluten dans le pain, c'est la tendance actuelle du consommateur à rechercher et à exiger même, dans toutes les classes de la société, un pain de plus en plus blanc; il y a, de ce fait, une perte de gluten contenu dans les petites farines écartées à tort de la panification. On n'extrait plus de 100 kilos de blé que 60 et même 50 kilos de farine, tandis que 75 kilos feraient un excellent pain et contiendraient une proportion relativement plus grande de gluten. Le pain n'est plus, à ce compte, un aliment de première nécessité, mais un aliment de luxe, et si l'on panifiait 75 0/0 au lieu de 60 0/0, on pourrait disposer d'un quart de farines en plus, ce qui diminuerait le prix du pain dans la même proportion.

Blé hybride Bordier.

D'hiver.

Paille très blanche, de hauteur moyenne, assez raide, quoique creuse.

Épi très blanc, long, lâche; glumelles terminées par de petites arêtes dressées surtout vers le sommet de l'épi.

Grain blanc, allongé.

Cet hybride a été obtenu par Henry de Vilmorin à Verrières, en fécondant le blé Prince Albert par le blé de Noé; il fut annoncé pour la première fois en 1889.

C'est un blé demi-hâtif, tallant bien; ses tiges, ses feuilles ont, avant la maturité, une teinte glauque ou vert bleuâtre rappelant celle du blé de Noé.

Il est rustique, peu sensible à la rouille et assez résistant à la verse.

Le blé hybride Bordier convient très bien au climat de Paris; il a donné également d'excellents résultats dans la vallée du Rhône et dans la région du Sud-Ouest. Ses rendements n'égalent pas ceux des hybrides plus modernes, mais, par contre, il est beaucoup moins exigeant quant à la nature du terrain. Il réussit bien aussi dans les sols granitiques.

Blé hybride du Bon Fermier.

D'hiver.

Paille jaunâtre, courte et forte.

Épi blanc laiteux, allongé, légèrement aristé à l'extrémité, à épillets très ouverts, moyennement serrés sur l'axe, et à glumelles crochues.

Grain jaune, gros, court et remarquablement dense.

C'est un des meilleurs hybrides obtenus à Verrières; il provient d'un croisement fait par Henry de Vilmorin, en 1894, entre le blé Gros Bleu et le

blé-seigle. Après dix ans d'études, nous l'avons mis dans le commerce en 1904.

Il est assez remarquable de constater que l'idéal cherché, c'est à-dire de créer un blé Gros Bleu à épi plus fort et à meilleur rendement, a été obtenu grâce à l'influence du blé-seigle, qui cependant n'a laissé à l'hybride aucun de ses caractères physiques.

On peut dire que le blé du Bon Fermier appartient nettement à la famille de sa mère, dont il a conservé toutes les bonnes qualités.

Il présente une résistance suffisante à la rouille, à la verse et à la gelée, et, sans être aussi précoce que le blé hâtif inversable, il est un des premiers à mûrir.

Malgré son obtention encore récente, il est déjà très répandu dans les cultures, et ses qualités se confirment à chaque récolte.

Ce blé convient à toutes les terres riches et bien cultivées, et s'est très bien comporté partout en France.

Blé hybride du Trésor.

D'hiver.

Paille blanche assez grosse et haute, droite et creuse.

Épi blanc, légèrement fauve sur le profil, peu serré, à épillets dressés, ceux de la base ayant des glumelles crochues, ceux du sommet munis d'arêtes courtes et droites.

Grain jaune ou roux, gros, court, dur, très lourd et très plein, à cassure souvent vitreuse.

Le blé à épi carré comme mère, et le blé Gros Bleu comme père, sont les parents de cet hybride, obtenu en 1890 et mis au commerce en 1899.

Il se distingue par son tallage exceptionnel, par sa végétation vigoureuse et régulière, par sa résistance à la rouille, à la verse et à l'échaudage. Sa rusticité est satisfaisante, mais il est sensible à la carie.

Il est très précoce, et doit être coupé avant la maturité complète si l'on veut que le grain conserve toute sa qualité.

On le cultive surtout dans les environs de Paris, sous le nom de blé Parisien; on le rencontre aussi dans le Nord et même en Belgique, ce qui prouve que tous les sols lui conviennent bien.

Blé Japhet.

D'hiver et de printemps.

Paille blanche, assez haute, quelquefois demi-pleine.

Épi long, assez lâche, glauque avant la maturité, devenant ensuite blanc sur la face et jaune de profil.

Glumelles à arêtes courtes et en crochet.

Grain jaune, gros et bien plein.

Cette variété est originaire des polders du mont Saint-Michel. Elle fut remarquée par Henry de Vilmorin, qui, après l'avoir essayée à Verrières, la jugea digne d'être recommandée aux cultivateurs en 1892.

Le Japhet est très probablement une variation du blé de Noé, avec lequel il a beaucoup d'analogie. C'est d'ailleurs de cette origine supposée que vient son nom. Il s'en distingue par sa paille un peu plus haute, son épi un peu plus fort et moins glauque, son grain plus allongé, et surtout par sa plus grande résistance à la rouille et son rendement plus élevé.

C'est, actuellement, une des variétés les plus répandues dans les pays de culture intensive; en Beauce, particulièrement, il a donné des résultats excellents, avec des rendements réguliers de 35 quintaux à l'hectare, et ce n'est que dans ces toutes dernières années qu'il a été supplanté par le blé hybride du Bon Fermier.

Il résiste ordinairement bien aux hivers du climat de Paris, mais c'est en même temps l'un des meilleurs blés de printemps. Semé en février, il donne des rendements qui ne le cèdent en rien à ceux de beaucoup de variétés d'automne.

Blé Gros Bleu.

D'hiver et de printemps.

Paille blanche, fine, creuse, raide, de taille moyenne.

Épi blanc, demi-serré, légèrement effilé, un peu aristé, à épillets érigés en glumelles terminées par des crochets.

Grain rouge, gros, oblong, bien plein, à sillon très marqué.

On peut dire du blé Gros Bleu, comme du blé Japhet, qu'il a conservé toutes les bonnes qualités du blé de Noé, dont il est issu, sans en prendre les défauts.

Son origine exacte n'est pas connue, et il était sans doute cultivé depuis longtemps dans le Nivernais et le Bourbonnais quand Henry de Vilmorin, après l'avoir expérimenté et avoir reconnu ses bonnes qualités, en recommanda pour la première fois l'emploi en 1897. Depuis lors, le blé Gros Bleu a fourni une brillante carrière. C'est incontestablement une des variétés les plus cultivées en France.

Au point de vue de la nature du sol, cette variété est assez accommodante et réussit dans toutes les terres saines, tout en préférant les terrains silico-argileux.

Blé hybride hâtif inversable.

D'hiver et de printemps.

Paille blanche, courte et très raide.

Épi assez fort, blanc, peu serré, légèrement fauve sur le profil, faiblement aristé au sommet.

Grain jaune pâle, court, bien plein et très lourd.

Ce blé provient d'un croisement fait à Verrières, en 1898, entre le blé Gros Bleu et le blé Chiddam d'automne à épi blanc.

Notre but, en le sélectionnant, était de répondre aux desiderata de la grande culture intensive, qui par dessus tout apprécie dans un blé son rendement, sa précocité et sa résistance à la verse.

En le présentant au public agricole en 1907, nous faisons remarquer que le qualificatif d'inversable ne devait être pris que dans un sens relatif, car on peut toujours concevoir des conditions climatiques ou culturales qui couchent le blé le plus solide. Cependant, l'expérience de l'année 1908 permet de conclure que ces conditions doivent être extrêmement rares, car, dans une saison où la verse a été particulièrement fréquente et désastreuse, ce blé s'est très bien comporté dans tous les sols.

Sa précocité est indéniable; on peut le récolter cinq ou six jours avant le Japhet. Son rendement est considérable et, dans des conditions moyennes, dépasse 40 quintaux.

Il est encore d'introduction trop récente pour que l'on puisse se prononcer d'une façon catégorique sur sa résistance au froid, mais on a déjà pu éprouver sa résistance à la rouille, qui est presque parfaite.

Comme tous les blés hâtifs, il talle peu et demande à être semé dru. Il convient spécialement aux terres riches du Centre, de l'Ouest, et du Nord.

Blé hybride de Massy.

D'hiver.

Paille blanche, raide, de hauteur moyenne.

Épi blanc, carré, compact, plus serré au sommet qu'à la base, muni de quelques courtes arêtes.

Grain rougeâtre, court et bien plein.

Cette variété a été obtenue à Verrières par Henry de Vilmorin, en croisant le blé à épi carré avec le blé de Bordeaux, et expérimentée pendant plusieurs années dans le Nord, l'Est et la Beauce.

Les excellents résultats obtenus nous ont encouragés à le préconiser à partir de 1901.

C'est un blé à grand rendement, convenant aux terres riches et fraîches particulièrement argilo-siliceuses, résistant bien à la verse et à la rouille, mais craignant l'échaudage dans les terres légères; c'est-à-dire qu'il a les défauts et les qualités des blés à épi carré.

Blé hybride Dattel.

D'hiver.

Paille blanche, assez haute, droite et raide.

Épi rouge, demi-compact; glumelles crochues, surtout vers le sommet.

Grain blanc ou jaunâtre, suivant le climat, très court, bien plein et lourd.

Le blé hybride Dattel est le premier en date des blés hybrides Vilmorin. Issu d'un croisement fait, en 1874, entre le blé Prince Albert et le Chiddam d'automne à épi rouge, il fit son apparition en 1883 et créa une grande sensation.

Son usage s'est répandu rapidement, et, à l'heure actuelle, malgré la concurrence des nouveaux hybrides, c'est encore une des variétés les plus importantes de l'agriculture française.

C'est qu'en effet le blé hybride Dattel réunit les qualités de ses deux parents. Ses principaux mérites sont la belle apparence du grain, son adaptation aux terres de moyenne fertilité, et sa puissance de tallage, telle qu'après des hivers rigoureux, funestes à la plupart des variétés, il donne encore un rendement convenable après les façons de printemps.

C'est un blé demi-hâtif, résistant à la rouille et à l'échaudage, ne craignant pas d'être coupé un peu sur le vert.

Quoique le blé Dattel ne puisse pas, d'une façon générale, être considéré comme un blé de printemps, certains cultivateurs pratiquent le semis de janvier-février et s'en déclarent satisfaits.

Blé Teverson.

D'hiver.

Paille jaunâtre, grosse et creuse.

Épis rouge clair, compact, renflé au milieu, un peu effilé et légèrement aristé au sommet, se rapprochant beaucoup de celui du blé Browick, mais un peu plus long.

Grain jaune ou rougeâtre, moyen, assez lourd.

Il est évident au premier abord que le blé Teverson n'est qu'une sous-variété du blé Browick. Comme lui, il convient particulièrement bien aux bonnes terres du Nord, où on l'emploie beaucoup depuis une dizaine d'années.

C'est un blé tallant beaucoup, à végétation vigoureuse, résistant assez bien à la rouille et à la verse, mûrissant d'une façon régulière, quoique un

peu tardive, et donnant des rendements considérables dans les terres bien fumées, et surtout après betteraves.

Nous bornerons à ceux qui viennent d'être étudiés la monographie des blés compris dans l'album de Vilmorin ; ce sont ceux qui conviennent le mieux au climat et au sol de l'arrondissement de Senlis.

Par la précision avec laquelle les qualités et les défauts de chacun d'eux ont été exposés, nous espérons donner aux cultivateurs un guide sûr dans le choix de leurs semences.

LÉON MARTIN.

Les Récoltes de 1909.

Blés. — On commence à avoir des renseignements plus précis sur les récoltes de 1909 ; déjà quelques journaux spéciaux ont donné des approximations sur les quantités récoltées, et l'on s'accorde, en général, à considérer le rendement comme moyen.

Indiquons sommairement quelques-uns des renseignements envoyés par les correspondants du Comité permanent de la vente du blé.

Nord (Dunkerque). — Rendement bon ; récolte gênée par les pluies.

Pas-de-Calais (Arras). — Quelques déceptions sur les apparences de juillet.

Aisne (Château-Thierry et Soissons). — Rendement bon.

Seine-et-Oise (ensemble du département). — Dans beaucoup de champs, le nombre des gerbes est un peu faible ; on signale dans certains endroits un peu d'échaudage. En général, la gerbe rend bien, mais le nombre restreint amène les cultivateurs à estimer le rendement autour de la moyenne.

Seine-et-Marne (Brie). — Mêmes observations qu'en Seine-et-Oise en ce qui concerne le nombre de gerbes ; conclusion : rendement moyen.

Marne (Vitry-le-François). — Récolte plutôt médiocre.

Meuse (Bar-le-Duc). — Rendement bon.

Côte-d'Or (Dijon). — Quantité un peu au-dessous de la moyenne.

Doubs (Besançon). — Récolte très médiocre.

Var (Brignoles). — Récolte à peine assez bonne.

Haute-Garonne (Toulouse). — Rendement assez bon, parfois bon.

Tarn (Albi). — Rendement nettement inférieur à celui de 1908.

Puy-de-Dôme (Issoire). — Rendement bon.

Corrèze (Brive). — Rendement bon, un peu supérieur à celui de 1908.

Charente-Inférieure (La Rochelle). — Rendement moyen.

Vendée (La Roche-sur-Yon). — Très bonne récolte.

Deux-Sèvres (Niort). — Récolte passable.

Finistère (Brest). — Récolte fort moyenne.

Indre (ensemble du département). — En terres assez fortes et fortes, bon rendement, parfois très bon ; en terres légères, plus faible, avec un écart assez sensible.

Cher (Bourges). — Rendement assez bon.

Loiret (Orléans). — Bonne moyenne ; récolte ordinaire.

En résumé, l'opinion générale se réfère à un rendement moyen, à une récolte ordinaire. C'est mieux qu'on ne l'avait espéré en mai ; mais, néanmoins, la plante n'a pu regagner ce qui avait été perdu. On constate souvent du déficit dans le nombre de gerbes, déficit assez accentué, car il y a une très forte proportion de grain par rapport à la paille.

Au point de vue de la qualité, on se montre satisfait. Dans les deux tiers de la France, où la moisson a été terminée avant la période pluvieuse qui a retardé les travaux à la fin d'août, le grain est presque toujours d'excellente qualité, très sec et très lourd ; il n'en est pas tout à fait de même dans les régions où la moisson s'est achevée par un temps pluvieux et brumeux.

Si l'on considère notre production comme oscillant autour de la moyenne, avec une bonne qualité générale, on peut prévoir des transactions faciles et normales. Les cours de début se sont affirmés rapidement avec une bonne fermeté ; il n'y a plus, en effet, de réserves, et nous sommes peut-être moins riches que l'année dernière. Cependant, il faut observer que notre récolte arrive avec quinze jours de retard, et que cela diminue d'autant la période de consommation, à supposer que la campagne prochaine soit normale.

L'étranger paraît devoir être, dans l'ensemble, au moins ferme, étant donné les cours actuels et les pronostics ou les évaluations de récoltes.

Dans ces conditions, une campagne avec de bons prix est en perspective pour les vendeurs ; déjà les cours sont satisfaisants, mais il n'y a nulle presse à vendre : le système de vente des années précédentes est à suivre.

Avoines. — Le rendement est faible dans les régions méridionales ; en effet, la plante a été complètement arrêtée dans son développement par le temps sec du printemps, et elle était trop avancée lorsque les pluies de juin sont survenues.

Ailleurs, on a rentré un nombre parfois considérable de gerbes, par suite d'un tallage très accentué de l'avoine. Ces gerbes sont de qualité différente. Dans certains champs, il y a eu de la verse de bonne heure, et les gerbes sont un peu légères ; la proportion de paille est alors très grande ; mais quand

L'avoine a pu mûrir dans de bonnes conditions, grâce à une végétation exubérante, le rendement en grain est très satisfaisant. Beaucoup de personnes considèrent la récolte de cette année comme étant très sensiblement au-dessus de la moyenne.

Étant donné que les régions favorisées l'emportent de beaucoup sur celles qui ne l'ont pas été, en tenant compte aussi de l'étendue relativement faible des zones dans lesquelles des accidents divers (verse ou vrillage) se sont manifestés, on peut conclure à une récolte au-dessus de la moyenne.

La qualité est moins bonne, dans l'ensemble, qu'en ce qui concerne le blé. La moisson a été très tardive, et beaucoup d'avoines ont reçu de l'eau. Cette dernière considération pourra rendre difficiles quelques opérations de vente, ou tout au moins atténuer la valeur de la marchandise.

Les prix ont baissé depuis que les nouveaux grains sont en circulation, mais il n'y a pas de réserves, première cause de raffermissement; d'autre part, ainsi qu'on l'a fait remarquer, les cours élevés des grains et produits divers que le cultivateur achète souvent pour la nourriture de son bétail, l'inciteront à augmenter la consommation de l'avoine à la ferme. De sorte que les prix de l'avoine ne paraissent pas devoir être bas.

Conservation et Augmentation de Digestibilité des Pulpes de Distillerie et de Sucrierie.

Jusqu'ici les pulpes mises en silos se trouvaient abandonnées à des fermentations naturelles diverses (fermentations putride, butyrique, alcoolique, lactique, moisissures, microbes producteurs de la maladie de la pulpe, etc.) qui, tout en produisant de mauvaises odeurs, diminuent la valeur alimentaire de ces pulpes et peuvent occasionner des désordres dans la santé des animaux.

M. Dumont, agriculteur et distillateur à Rouvillers (Oise), sur les conseils de MM. Bouillaint et Crolbois, a bien voulu procéder à des essais dans son exploitation. Avec des cultures de ferments lactiques accoutumés aux pulpes acides, il ensemença d'abord 10 litres de jus de betteraves qui lui permirent d'ensemencer les pulpes nécessaires pour six bœufs.

Ces pulpes furent mangées très volontiers et, au bout de trois jours, il fut constaté que les excréments, qui étaient auparavant noirâtres, comme cela se voit dans la plupart des fermes de distillerie et de sucrierie, étaient devenus verdâtres et très naturels.

De nouveaux six bœufs furent mis à l'essai et les résultats constatés furent les mêmes que pour les précédents.

Dès ce jour, confiant dans les résultats, M. Dumont résolut de continuer l'essai en grand et d'ensemencer ses fosses contenant près de 2.000.000 de kilogrammes de pulpes. Chaque jour il mettait en silos 40.000 kilogrammes de pulpes qu'il ensemencait avec un pied de cuve de ferment. Voici les résultats obtenus à ce jour :

Depuis l'ensemencement, l'odeur souvent repoussante que l'on constate auprès des fosses à pulpes a disparu pour faire place à une odeur franche, comme celle des pulpes sortant de la diffusion, et cela même après huit mois de mise en silos.

L'engraissement des animaux nourris avec ces pulpes a été hâté de près de trois semaines.

Il n'y a jamais eu un bœuf constipé ou atteint de diarrhée.

Une expérience faite sur les agneaux a permis d'en nourrir 350 avec ces pulpes ensemencées, sans aucun accident, contrairement à ce qui se passe souvent avec les pulpes de distillerie. Les excréments de ces agneaux étaient de la même couleur que ceux des moutons au pâturage.

Les déchets des pulpes en silos produits par les moisissures ont été réduits dans de très grandes proportions.

L'ensemencement des pulpes de sucrierie donnerait des résultats encore supérieurs à ceux indiqués, ce ferment étant très actif en milieu neutre.

La conservation et l'augmentation de digestibilité des pulpes de distillerie et de sucrierie seront assurés par l'emploi de ce ferment spécialement accoutumé : « Lacto-Pulpe », dont le prix sera très minime.

Ce ferment « Lacto-Pulpe », est préparé par M. Bouilliant, chimiste-biologiste, 111, avenue Victor-Hugo, à Paris, qui donnera tous les renseignements sur son emploi.

CONDITIONS DE VENTE

Les ferments « Lacto-Pulpe » sont envoyés aux agriculteurs dans des flacons spéciaux où ils se trouvent à l'état de pureté absolue. Ces flacons seront accompagnés de deux paquets de sels nutritifs nécessaires pour préparer les levains pour quinze jours.

Le prix de ces ferments sera fait par abonnement et sera basé sur l'importance des cultures; il sera voisin de 1 fr. 50 par hectare de betteraves cultivées, ou de 0 fr. 10 par tonne de pulpes.

Le prix de ces ferments sera payable moitié à la commande et moitié fin de campagne, soit au 1^{er} février de l'année suivante.

Chaque abonné recevra autant de flacons de ferments et de sels nutritifs qu'il sera nécessaire pour traiter toutes ses pulpes; les envois seront faits régulièrement tous les quinze jours.

Pour tous renseignements et commandes, s'adresser à M. Bouilliant, 111, avenue Victor-Hugo, Paris.

MODE D'EMPLOI

Pour que le ferment « Lacto-Pulpe » puisse produire tout l'effet qu'on en attend, il faut qu'il possède son maximum d'activité au moment où il servira à ensemercer les pulpes. Il faut donc préparer un levain ou pied de cuve qui servira, une fois en pleine activité, à ensemercer les pulpes mises en silos, suivant la manière indiquée plus loin.

Le levain se prépare de la manière suivante : Verser le contenu d'un paquet de sels nutritifs dans 10 litres d'eau, porter le tout à l'ébullition pendant un quart d'heure, laisser refroidir à 30° et y verser le contenu d'un flacon « Lacto-Pulpe ».

Ce levain sera mis dans une bonbonne bien propre, bouchée par un tampon d'ouate; il sera bon à employer 48 heures après.

Pour traiter et ensemercer les pulpes en silos, il suffit de prendre un litre de ce levain, de l'étendre de 9 litres d'eau et, au moyen d'un pulvérisateur, de pulvériser ces 10 litres sur des couches de 10 à 15 centimètres de pulpes, représentant environ 20.000 kilogrammes de pulpes.

Il faudra préparer chaque semaine la quantité de levain nécessaire pour le traitement des pulpes mises en silos; ce levain correspondra à un litre pour 20.000 kilogrammes de pulpes environ.

Le premier levain sera préparé avec un paquet de sels nutritifs et le flacon de ferments, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le levain pour la semaine suivante sera préparé avec le deuxième paquet de sels nutritifs qui servira à obtenir un bouillon de 10 litres qui, après ébullition et refroidissement à 30°, sera versé dans la bonbonne sur le restant du premier levain.

Les levains pouvant se contaminer et s'altérer dans un délai de quinze jours à trois semaines, M. Bouilliant adressera tous les quinze jours le nombre de flacons de ferment « Lacto-Pulpe », ainsi que les sels nécessaires pour leur renouvellement.

Projet de loi sur les Retraites ouvrières

PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION DU SÉNAT

La loi sur les retraites ouvrières, votée par la Chambre le 31 janvier 1906, a été modifiée considérablement dans le projet présenté au Sénat par M. Cuvinot, rapporteur de la Commission spéciale.

Dans une enquête nationale que cette Commission ouvrit, en 1907, par l'envoi d'un questionnaire aux principaux groupements du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, une forte majorité s'est prononcée contre le principe du versement obligatoire et le Gouvernement a fait connaître, d'autre part, que le Trésor public ne pourrait contribuer pour plus de 100 millions de francs au fonctionnement de la loi projetée.

Puis le silence s'est fait, de nombreuses conférences ont eu lieu entre la Commission, le Ministre des Finances et le Ministre du Travail, et finalement la Commission sénatoriale a chargé M. Cuvinot de présenter le projet de loi.

Rappelons d'abord sommairement quels avaient été les principes adoptés par la Chambre des députés :

- 1° Pour le salarié, la retraite à l'âge de soixante ans est un droit; elle est garantie pour le chiffre *minimum* de 360 francs;
- 2° En échange de ce droit, le salarié est astreint au versement de 2 0/0 de son salaire;
- 3° Le montant de ce prélèvement est doublé par une contribution égale imposée au patron;
- 4° Si la retraite constituée par ces deux prélèvements est inférieure à 360 francs, l'État intervient pour parfaire la retraite jusqu'à concurrence de ce chiffre.

Dans ce système, les charges des ouvriers étaient lourdes; celles des patrons excessives, et celles de l'État incalculables.

La Commission sénatoriale l'a reconnu, et elle n'a tenu que fort peu de compte du projet de la Chambre; mais elle a voulu contenter tout le monde, c'est-à-dire les partisans de l'obligation, par le versement obligatoire de l'ouvrier; les adversaires du patronat, en le frappant d'un lourd impôt; le Gouvernement, en atténuant les charges de l'État; enfin les partisans du système belge de la liberté subsidiée, en donnant à l'intervention de l'État la forme d'une majoration de la rente constituée.

Voici, en quelques mots, l'analyse du projet sénatorial :

Titre I. — *Principes fondamentaux. — Allocations et pensions de retraites*

— La loi nouvelle est applicable à tous les salariés, qui, à soixante-cinq ans, auront droit à une allocation viagère et annuelle de 120 francs et, en outre, à une retraite de vieillesse, et, le cas échéant, d'invalidité (art. 1^{er}).

L'allocation est constituée par une contribution de l'employeur, s'élevant à 9 francs par tête d'employé ; ces 9 francs, versés au compte des ouvriers âgés de plus de dix-huit ans, vont servir immédiatement à constituer une rente aux salariés âgés de plus de soixante-cinq ans au moment de la mise en vigueur de la loi. Ce versement n'est donc point proportionnel à l'effort personnel et libre de l'ouvrier : c'est une taxe de plus imposée au patronat. Ce système, dont l'origine se retrouve dans l'exposé des motifs d'un projet présenté par M. Antonin Dubost en 1905, ne tend à rien moins, en fait, qu'à rendre le patron responsable de la vieillesse de son employé ; et, comme la part de chacun serait difficile à déterminer, tous les patrons en bloc sont déclarés responsables de la vieillesse de tous les salariés.

Telle est la théorie étrange admise par le projet.

Il prévoit en outre, une contribution éventuelle de l'État compte, retomberait sur les contribuables. Mais, dans la pensée des auteurs du projet, serait-il besoin de recourir à cette contribution de l'État ? D'après les chiffres de M. Antonin Dubost, il y aurait 900.000 salariés âgés de soixante-cinq ans et plus, qui devraient recevoir chacun 120 francs au *minimum*. Cela ferait, en tout, une somme de 108 millions qui serait couverte par les versements patronaux de 9 francs par tête pour 12 millions d'employés.

Mais alors, on peut trouver singulière cette application de l'idée généreuse que l'on a mise en avant comme principe de la loi projetée, c'est-à-dire l'idée de la solidarité sociale. S'il est vrai, comme on l'a soutenu, que la société doit une retraite de vieillesse à ceux de ses membres qui ont atteint un certain âge, cette obligation devrait être commune à tous les citoyens et ne pas peser exclusivement sur la classe des employeurs.

L'article 3 traite des retraites de vieillesse ou d'invalidité indépendantes de l'allocation viagère. Il explique comment ces retraites seront constituées : elles le seront à l'aide de versements de l'employé, les uns obligatoires, les autres facultatifs. Les versements obligatoires seront de 6 francs par an payables par mois, et constatés au moyen de cartes sur lesquelles seront apposés des timbres, et de livrets individuels.

Le tarif de la rente sera fixé, chaque année, par décret, après avis de la Caisse des retraites (art. 13).

En cas de retard dans les versements, l'employeur devra intervenir en retenant sur le salaire les sommes dues par l'employé : ce sera une source de difficultés sans nombre, surtout à notre époque où les employés sont si peu stables : et, d'ailleurs, qui assurera le versement dans le cas de chômage ?

L'article 4 détermine la participation de l'État, qui sera égale au tiers de la rente produite par les versements des intéressés, faits à capital aliéné.

Les versements faits par chacun des conjoints profiteront à chacun d'eux par moitié.

La liquidation anticipée de la retraite pourra être réclamée par l'ouvrier à cinquante-cinq ans (art. 5).

L'article 6 édicte les conditions à remplir pour être admis au bénéfice de l'allocation viagère : il faut compter dix ans de salariat et avoir effectué les trois cinquièmes des versements totaux.

Un jeune homme, placé à dix-huit ans, doit avoir versé les trois cinquièmes de 47 versements, soit 28 fois 6 francs ;

Un homme placé à trente ans, les trois cinquièmes de 35 versements, soit 21 fois 6 francs.

L'article 7 établit un régime de faveur pour les veuves et les orphelins, auxquels il alloue une indemnité pendant un certain nombre de mois.

D'autres articles ont pour objet de concilier les dispositions du projet avec celles de la loi du 14 juillet 1905 ; ils mettent la contribution à la charge exclusive de l'État, pour les ouvriers âgés de soixante-cinq à soixante-neuf ans, et limitent à la moitié de la retraite normale celle à laquelle ils auront droit d'après la nouvelle loi.

L'article 9 vise le cas de la liquidation anticipée pour blessures ou infirmités entraînant incapacité absolue et permanente de travail, avec une bonification par l'État, fixée annuellement par la loi de finances.

Les ouvriers des chemins de fer et des mines restent soumis aux lois spéciales qui les régissent.

Les étrangers jouiront des mêmes prérogatives, mais ils n'auront pas droit aux majorations de l'État, sauf dans les cas où la réciprocité existera dans le pays d'origine de l'ouvrier étranger (art. 12).

Article 14. — Lorsque la retraite dépasse 180 francs, l'assuré peut affecter à l'assurance contre la maladie ou l'invalidité la totalité du versement obligatoire.

L'assuré peut aussi affecter la valeur en capital du surplus, soit à une assurance en cas de décès, soit à l'acquisition d'un champ ou d'une habitation

qui deviendra inaliénable et insaisissable dans des conditions à déterminer.

Les versements sont faits à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou à une société de secours mutuels, ou à toute autre caisse autorisée.

Titre II. — *Retraites assurées par les sociétés de secours mutuels, les caisses patronales ou sociales, ou les syndicats de garantie.* — Toute société libre ou approuvée et agréée à cet effet peut assurer directement ses sociétaires.

A titre de remise, une subvention annuelle de un franc par livret est allouée aux sociétés.

Pour tout assujetti affilié à une société de secours mutuels, la société recevra de l'État une allocation annuelle de 1 fr. 50, affectée au dégrèvement de la cotisation maladie.

Peuvent être admis au bénéfice des pensions avec jouissance des majorations de l'État : 1° les sociétés et caisses visées à l'article 15; 2° les chefs d'entreprises qui ont organisé des caisses patronales ou mixtes ou des syndicats de garantie, dans des conditions à déterminer.

Titre III. — *Dispositions générales.* — Les sommes obtenues par application des dispositions qui précèdent sont incessibles et insaisissables. — Les certificats et autres pièces sont délivrés gratuitement et dispensés du timbre et de l'enregistrement; le tarif postal sera modifié.

Enfin, des sanctions pénales seront édictées pour les cas de fraude ou de déclaration inexacte, et un Conseil supérieur des retraites ouvrières est constitué auprès du Ministère du Travail.

Titre IV. — *Dispositions transitoires.* — D'après l'article 27, le versement patronal de 9 francs prescrit par l'article 2 devra être affecté à une répartition entre les ouvriers arrivés successivement à l'âge de soixante-cinq ans : il sera perçu le dixième de cette somme la première année d'application de la loi, deux dixièmes la seconde année, et ainsi de suite, de manière à atteindre le maximum de 9 francs, qui demeurera constant à partir de la dixième année.

Les pensions acquises antérieurement, en vertu de contrats, continueront à être acquittées; sauf le cas de désaccord entre patrons et employés; les intéressés nommeront alors une commission arbitrale pour les départager.

Titre V. — *Fermiers, métayers, cultivateurs et petits patrons.* — Ils seront tenus au versement pour leurs employés; ceux qui travaillent seuls, pourront

effectuer des versements à l'une des caisses prévues par la loi et se constituer ainsi une retraite. Ils jouiront, d'ailleurs, des majorations accordées par l'État.

D'après le titre VI (*Moyens financiers*), le montant des sommes perçues pour être affectées aux allocations viagères est versé au Trésor et rattaché à un chapitre du budget du Ministère du Travail par la voie des fonds de concours, et, en cas d'insuffisance, des crédits seront ouverts au budget du Ministère du Travail.

Tel est, dans son ensemble, le projet présenté par la Commission sénatoriale.

On peut dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, qu'il est appelé, s'il est voté, à être aussi impopulaire parmi les employés, à cause de la difficulté de son application, que parmi les employeurs, à cause du nouvel impôt, absolument injustifiable, dont il les frappe. La mutualité, la solidarité sont des idées nobles et justes dont les applications ne peuvent être qu'heureuses quand elles sont faites avec impartialité, et en respectant le libre jeu de l'initiative individuelle. Mais, avec les tendances actuelles, on peut craindre que l'on n'en fasse de plus en plus une arme de guerre entre les classes sociales, et un moyen nouveau de battre monnaie, pour combler les vides du budget.

Typographie, Lithographie, Gravure

E. DUFRESNE

IMPRIMEUR

DE L'INSTITUTION SAINT-VINCENT, DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE,
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, ETC.,

4 et 5, rue du Puits-Tiphaine, Senlis.

IMPRESSIONS COMMERCIALES, REGISTRES, FACTURES, TÊTES DE LETTRES

Cartes de visite, Cartes d'adresses, Mémoires, etc.,

LETTRES DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Prospectus, Affiches,

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

ALLER

Départ de Marouil, midi 10; de Compiègne, midi 42; de Villers-Cotterêts, midi 16; de Dammartin, midi 57; de Crépy, 1 h. 55; d'Auger, 2 h. 05; du Luat, 2 h. 08; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11; de Rully, 2 h. 16; de Barbery, 2 h. 23; de Dorest, 2 h. 27; de Montlévêque, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04; arrivée à Crépy, 6 h. 40. (Ce train dessert toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy.)

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 56; pour la ligne de Marouil, à 6 h. 46; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Le samedi, jour de marché à Crépy, un train spécial part de Senlis à 4 h. 18, fait arrêt à toutes les gares et haltes de la ligne et arrive à Crépy à 4 h. 56.

Mercuriale du Marché de Senlis.

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
7 septembre	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	19 »	18 »	17 »
14 —	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	18 »	16 50	15 50
21 —	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	18 »	16 50	15 50
28 —	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	17 50	16 50	15 50
5 octobre	22 75	21 75	19 75	» »	15 »	17 50	16 50	15 50

Marché de la Villette du Lundi 4 Octobre 1909.

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs..... kilog net	1 02	1 52	1 38	1 28	1 66
Vaches..... —	1 02	1 50	1 38	1 28	1 66
Taureaux..... —	1 38	1 28	1 22	1 16	1 44
Veaux..... —	1 95	1 78	1 56	1 40	2 06
Moutons..... —	2 20	2 02	1 90	1 50	2 34
Porcs gras..... —	1 40	1 38	1 35	1 32	1 46
Porcs (poids vif).....	» »	» »	» »	» »	» »

Peaux de moutons : de 2 à 4.50.
Vente difficile sur le gros bétail et sur les veaux,
mauvaise sur les moutons et sur les porcs.

Agence Générale d'Assurances de toute nature.

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol.
Assurances sur la Vie, Rentes viagères
traitées avec les principales Compagnies Françaises.

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie,
à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.

NOUVELLES FAUCHEUSES MOISSONNEUSES LIEUSES
CANADIENNES



"FROST-WOOD"

Les plus Simples!
Les plus Perfectionnées.
Les plus Puissantes. Les plus Solides.
Les plus Douces de traction.

PRIX TRÈS RÉDUITS

PLISSONNIER * 234, Cours Lafayette
LYON

Demander le Catalogue spécial adressé franco. — Représentants sont demandés

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

Edouard PRÉVOST, Agent Général
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 11.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions très avantageuses, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 4 fr. % par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en baes, etc.

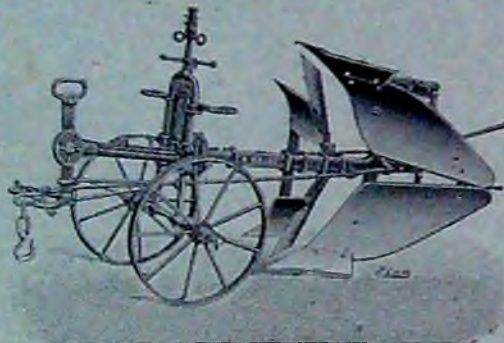
Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.

TELEPHONE N° 44

ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT OISE
les plus importants du Monde
pour la fabrication des **BRABANTS DOUBLES.**

A. BAJAC O * C + + + +
Ingénieur-Constructeur

SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
Agricoles
Françaises
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1889.



*
Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1900.
*

*
BRABANT DOUBLE avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0^m30 et au delà.

Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLES INFERNAL ECLAIR »
absolument incomparable comme travail et longue durée.

Outillage complet et perfectionné pour toutes cultures

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.